

Royaume du Maroc

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ



Haut Commissariat au Plan

ⵜⴰⴳⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ

Ministère de l'intérieur

ⵜⴰⴳⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ

Recensement Général de la Population et de l'habitat 2014

ⴰⴳⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ 2014

Feuille du ménage et du logement

ⵜⴰⴳⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ

Code National du District	Ensemble	Etrangers	Marocains	Personnes résidentes de façon habituelle avec le E00 P1 P2 P3 ménage selon la nationalité
E00 <input type="text"/>	P1 <input type="text"/>	P2 <input type="text"/>	P3 <input type="text"/>	

Code Géographique			
E01 <input type="text"/>	Région :	E08 <input type="text"/>	Numéro du district :
E02 <input type="text"/>	Province ou préfecture :	E09 <input type="text"/>	Numéro de l'ilot ou du segment dans le district :
E03 <input type="text"/>	Cercle :	E10 <input type="text"/>	Numéro du logement dans le district :
E04 <input type="text"/>	Commune ou arrondissement :	E11 <input type="text"/>	Nombre de ménages dans le logement :
E05 <input type="text"/>	Centre :	E12 <input type="text"/>	Numéro du ménage dans le logement :
E06 <input type="text"/>	Fraction :	E13 <input type="text"/>	Nombre de questionnaires remplis pour le ménage :
E07 <input type="text"/>	Douar :	E14 <input type="text"/>	Numéro du questionnaire :

Adresse du logement

.....

.....

Observations :	Nom de l'interviewé :
	Nom de l'enquêteur :
	Nom du contrôleur :

Loi n° 001.71 du 22 Rabia II 1391 (16 juin 1971) relative au Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Royaume

Article 2 : Toute personne qui participe à un titre quelconque, à l'exécution ou à l'exploitation du Recensement sera astreinte au secret professionnel sous peine des sanctions pénales prévues en la matière. Les renseignements individuels figurant sur les questionnaires du Recensement et ayant trait à la vie personnelle et familiale, et d'une manière générale aux faits et aux comportements d'ordre privé, ne pourront faire l'objet d'aucune communication de la part des services qui en seront les dépositaires. Ces renseignements ne pourront de plus, en aucun cas, être utilisés à des fins de poursuites judiciaires, de contrôle fiscal ou de répression économique.

Article 3 : Quiconque refusera de se soumettre aux formalités ou fera sciemment de fausses déclarations sera puni conformément à l'article 609 (11°) du code pénal.

Visa du CO.CO.E.S 05.05.14.02

Structures de la population							Migration			
(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)	(07)	(08)	(09)		
Numéro d'ordre des membres du ménage	Nom et prénom	Situation de résidence	Lien de parenté avec le chef de ménage	Pays de nationalité	Sexe	Date de naissance ou âge		Lieu de naissance	Lieu de résidence avant la résidence actuelle	
	Transcrire sur cette colonne la liste des membres du ménage résidents présents ou temporairement absents telle que établie au niveau du tableau-1- relatif à la détermination des membres du ménage selon l'ordre précisé dans le manuel d'instructions.	1 Résident Présent (RP) 2 Résident temporairement absent (RA)	0 Chef de ménage 1 Conjoint 2 Fils, fille 3 Petit-fils, petitefille 4 Père, mère 5 Frère, soeur 6 Bru, gendre 7 Autre parent 8 Personne au service du ménage 9 Sans lien	Préciser et codifier le pays de nationalité Exemples : 01 Maroc 02 Algérie 03 Tunisie 10 Lybie 12 Mauritanie 40 France 41 Espagne 49 Italie	1 M 2 F	Préciser la date de naissance ou l'âge selon la déclaration		<ul style="list-style-type: none"> • S'il s'agit de la même commune, écrire MC et codifier : 0 • Sinon, écrire le nom de la commune et de la province/préfecture ou le nom du douar et de la ville la plus proche et codifier : 1 • Si ce lieu est l'étranger, préciser le pays et codifier : 2 	<ul style="list-style-type: none"> • S'il s'agit de la même commune, écrire MC et codifier : 0 • Sinon, écrire le nom de la commune et de la province/préfecture ou le nom du douar et de la ville la plus proche et codifier : 1 • Si ce lieu est l'étranger, préciser le pays et codifier : 2 	
						Date de naissance				Age
						Exemples : • Si la personne déclare le 28 mars 1960, écrire 28 mars 1960 et codifier : 03 1960 • Si la personne déclare 1960, écrire [1960] et codifier : 1960				Exemple : Si la personne déclare 54 ans, écrire 54 ans et codifier : 54
Mois	Année									
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										